

Communiqué de presse

16 juin 2021

L'affaire des contrats de Groupe E s'étend à Neuchâtel

Les médias se sont largement fait l'écho des conventions confidentielles que l'entreprise électrique Groupe E Greenwatt avait signées avec certaines communes fribourgeoises afin d'ouvrir la voie à la construction de parcs éoliens. Paysage Libre BEJUNE est en mesure de révéler que des contrats similaires ont été signés avec les communes neuchâteloises où Groupe E projette des centrales éoliennes. L'association a obtenu copie des conventions en vertu de la législation sur la transparence.

Le ton est donné : en signant une telle cette convention, la commune s'engage « à promouvoir en général les installations sur son territoire » et « à soutenir de son mieux toutes les démarches » entreprises par le promoteur éolien. En s'engageant ainsi à soutenir un projet dont le but avoué dans le contrat est de « tirer un profit économique », la commune biaise gravement une information dont les citoyennes et citoyens s'attendent à ce qu'elle soit objective. On comprend enfin pourquoi Val-de-Ruz, Val-de-Travers ou encore Les Verrières se sont lancées dans de telles opérations de marketing en faveur des parcs éoliens.

En tant qu'autorités responsables du traitement des demandes de permis de construire, les communes doivent statuer en toute impartialité. Un tel engagement est incompatible avec le traitement des projets. A la fois juges et parties, les communes s'écartent de leur rôle.

Vu leur contenu, on ne s'étonne guère que ces contrats ont été passés sous silence par toutes les communes concernées, jusqu'à l'éclatement de l'affaire « Groupe E Greenwatt » dans le Canton de Fribourg. Une convention (projet des « Quatre Bornes ») prévoit expressément une clause de confidentialité : la commune s'engage « à ne pas en divulguer le contenu à des tiers ». Pas même les législatifs n'ont été tenus au courant.

En fin de compte, c'est d'argent dont il est question dans ces contrats : toutes les communes échangent leur silence et leur soutien aux centrales éoliennes contre rémunération. Val-de-Ruz va même jusqu'à devenir un promoteur éolien : le contrat prévoit qu'elle prenne jusqu'à 51% du capital-actions de la société d'exploitation. En cas de débâcle financière du parc éolien, ce sont ainsi les citoyennes et citoyens de Val-de-Ruz qui devraient passer à la caisse.

Plus le temps passe, plus l'éolien laisse transparaître son côté obscur. Après l'inefficacité énergétique et les nuisances environnementales, ce sont désormais les arrangements douteux des promoteurs qui sont révélés au grand public. Si les parcs éoliens ne sont réalisables que dans la confidentialité et moyennant l'engagement des communes contre de l'argent, c'est qu'il y a quelque chose à cacher. La démocratie n'en sort pas gagnante.